

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

03/06/2018

05/06/2018

F09318P0120

1. Intitulé du projet

Hélistation de Ediosmo

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Marie OZANNE

RCS / SIRET

3 9 1 3 6 2 1 0 0 0 0 0 1 1

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. Aerodromes	Construction d'un aérodrome avec un longueur de piste d'atterrissage et de décollage inférieure à 2100 m. Projet non mentionné dans la colonne : "projets soumis à évaluation environnementale" du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une hélistation (prefectorale) dans la commune de Ramatuelle, sur la parcelle AK 0015, sur la route de la bonne terrasse dans la zone de la plage de Pampelonne.

- Mise en place de marquage au sol conforme à la réglementation (bande bétonnée légère + peinture).
- Equipement d'un extincteur pour la sécurité incendie.
- Equipement d'un indicateur de direction du vent (manche à air).

Il n'y a pas de travaux de démolition prévus.

4.2 Objectifs du projet

La création de l'hélistation consiste en la création d'une nouvelle hélistation, qui n'était pas encore utilisée comme hélisurface.

Son intérêt vient de ses grandes dimensions, lui provenant de son utilisation passée comme piste d'aviation militaire américaine, pendant la seconde guerre mondiale.

L'ajout d'une hélistation au dispositif total permettra de diluer les nuisances, et de limiter les rotations sur les autres hélistations.

Equipements de sécurité au sol et référencement:

- ajout d'un extincteur, d'une manche à Air et de procédures d'exploitation de l'hélistation
- délimitation claire de l'aire d'atterrissage (FATO) et de deux postes de stationnement.
- Publication d'Information Aéronautique: une carte d'approche à vue officielle définissant les procédures, trouées de décollage et d'atterrissage et les zones à ne pas survoler, sera disponible et devra être respectée pour tous les usagers aéronautiques.
- suivi de la conformité de l'hélistation par la DSAC-OI

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- marquage au sol de la FATO et de deux postes de stationnement
- implantation d'un mât basculant supportant la manche à air
- relevé de l'hélistation et des obstacles environnants par un géomètre
- définition précise des trouées
- publication d'information aéronautique

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'hélistation sera exploitée de jour uniquement.

Des mesures de régulation estivales, en plages horaires et en nombre de mouvements, pourront être établies en collaboration avec la préfecture, les communes, et les services de l'Etat, comme cela se déroule déjà chaque année sous le statut d'hélisurface.

Utilisation principale:

- Accueil d'hélicoptères de transport aérien commercial: transport de passagers à la demande.

Bien qu'exploitée et entretenue par la société RCE, l'hélistation reste ouverte à d'autres compagnies d'hélicoptères identifiées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de publication d'un arrêté préfectoral de création d'hélistation.

Demande de publication d'un arrêté préfectoral de mise en service d'hélistation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- marquages au sol prévus:	terrain concerné 12000 m2
- marquage de FATO: cercle blanc de 15 m de diamètre	FATO 177 m2
- marquage des postes de stationnement: cercle jaune de 8,5 m diamètre	postes de stationnement 2 x 57 m2 = 114 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Ramatuelle (83350)

parcelle N° 000 / AK / 0015

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 12' 47" N Lat. 06° 39' 12" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	OUI (case pdf HS) projet inclus dans la ZNIEFF de type 2 "Plage de Pampelonne"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	OUI (case pdf HS)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	OUI (case pdf HS) parcelles de conservation du littoral proches mais hors zone du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN: projet en zone à risque - Aléa inondations
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	non
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	proximité de la zone Natura 2000 "Corniche Varoise", distante de 830 m
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	faune: perturbations sonores, risque de collision aviaire flore: peu de poussière soulevés car dalle bétonnée
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Zone FR9301624 - Corniche Varoise, liée essentiellement à la préservation des fonds marins et du littoral proche, ne concerne pas réellement l'activité associée au projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Traffic aérien: mouvements d'hélicoptères
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruit sous les trouées. L'impact sonore sera moindre qu'en hélicoptère, car les cheminements seront publiés, ainsi que les zones interdites de survol.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Combustion du kérozène quasi inodore
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Vibrations au niveau du sol à proximité immédiate de l'hélicoptère rotor tournant.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Utilisation de jour uniquement: pas de balisage lumineux.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Combustion du kérozène, rejet de CO2
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Limitation possible des hauteurs des constructions futures sous les trouées, selon leur distance de la FATO, si un Plan des Servitudes Aéronautiques est déposé auprès de l'Urbanisme (hélistations ministérielles seulement, non requis en hélistation préfectorale).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- publication de trajectoires et procédures visant à réduire l'impact sonore
- publication de zones interdites de survol
- utilisation d'hélicoptères disposant de certificats de limitations d'émissions sonores, limitation à certains types les moins bruyants
- limitation et régulation des mouvements estivaux en collaboration avec la préfecture, BGTA, PAF, mairies et DSAC-OI

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mouvements d'hélicoptères ont un impact indéniable sur l'environnement, il apparaît donc nécessaire de créer une hélistation supplémentaire sur la presqu'île, sans augmenter le nombre de rotations totales, afin de mieux répartir les nuisances sur l'ensemble du dispositif.

Le passage en hélistation va permettre de disposer d'un cadre réglementaire, ainsi que de moyens d'information, de régulation et de contrôle forts.

Cette étape réglementaire semble nécessaire avant l'été 2018, et ne pourra se faire que si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, pour des contraintes de délais.

Cela n'empêche pas, dans un second temps, d'assurer un suivi de l'impact environnemental, pour adapter et améliorer les mesures de réduction initiales proposées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PPRN Commune de Ramatuelle - section 5.1
ZNIEFF proche - section 5.1
Parcelles de conservation du littoral proches - section 5.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Grimaud

le, 27/03/18

Signature



R.C.E. sarl

au capital de 7622,45€

Hélistation de Grimaud - Quartier Perrat

BP 10-161 83316 Grimaud Cedex

Tél. 04 94 43 39 30 - mail: heliport.helistation@orange.fr

Siret 391 382 100 00011 - Naf 5110Z-RCS FREJUS

